



Eté 2025

LE JOURNAL DU PETIT LUTIN

LE RÉSULTAT DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024



BUDGET



Prix de l'eau



Horaires SYVALORM



Les Sittelles



Génération mouvement

DEPART ET REMPLACEMENT

Responsable de publication :
Stéphane Ledru
Rédaction :
Commission communication
Mise en page :
Mélanie Rapicault

- LE MOT DU MAIRE -



Madame, Monsieur,

Les beaux jours et la chaleur arrivent: l'été va être propice au repos, aux retrouvailles, aux projets personnels...mais aussi à un temps de réflexion sur notre village, son évolution, ses besoins, et les chantiers à mener.

Cette année encore, la commune poursuit ses engagements et ses projets. Plusieurs actions concrètes sont en cours : des travaux de rénovation du logement situé au 17 Grande Rue, qui sera loué en juillet, la mise en vente du logement situé au 4, lotissement de la Fromenté, ou encore l'aménagement du lotissement du Champ de la Chapelle, où six permis de construire ont déjà été déposés. Les maisons sortiront du sol à compter du troisième trimestre.

La municipalité réfléchit toujours à la création de quatre logements communaux, afin de se constituer un nouveau patrimoine locatif.

Deux groupes de travail ont été constitués : l'un sur l'assainissement, avec une réflexion pour la création d'une régie municipale qui pourrait constituer une bonne alternative au contrat de prestation actuel ou à l'affermage. Le second groupe travaille autour des problématiques de sécurité et de vitesse, avec des aménagements possibles Route du cimetière et Route de la Roche, ainsi qu'une étude sur nos hameaux. Quelques habitants des différents secteurs du village ont été associés à la démarche.

Dans la même logique de réflexion sur notre village et son organisation, nous poursuivons l'étude de la fusion des écoles, visant à regrouper l'école verte et l'école bleue, tout en réfléchissant à un possible déplacement de la mairie. A ce stade, rien n'est établi, mais le projet est possible techniquement sans construction nouvelle.

Certains projets quant à eux, comme la salle associative, sont pour l'instant mis en attente afin de préserver nos capacités financières.

Sur le plan des équipements communaux, la cantine bénéficiera d'une isolation phonique renforcée ainsi que de l'installation de faux plafonds pendant l'été et le parquet de la salle des fêtes sera entièrement vitrifié.

Je tiens à saluer également la belle dynamique de notre commerce Aznavour, qui fêtera sa première année d'existence en juillet. Le 21 juin dernier, la synergie entre notre restaurant et le Comité des Fêtes a bien fonctionné, avec une Fête de la musique qui a réuni pas moins de 150 personnes.

Le 15 août prochain, ce sera la traditionnelle course cycliste qui, comme chaque année, animera notre été rural. Nous vous attendons nombreux.

Ce bulletin municipal est aussi l'occasion de vous parler des départs et des arrivées parmi nos agents. Stéphane Lebarbier, notre agent technique, est parti à la retraite après près de 28 années de service que je tiens à saluer. Il est remplacé par Julien Guet, que nous avons accueilli le 5 mai dernier en tant que nouveau responsable du service technique. Marion Alligné, notre aide à la cantine venue de l'ESAT de Pescheray, a terminé son contrat en juin et nous la remercions sincèrement pour sa présence tous les lundis à la cantine.

Enfin, permettez-moi un mot plus personnel. En mars 2026, auront lieu les prochaines élections municipales.

J'ai pris la décision de ne pas me représenter en tant que maire : une décision longuement mûrie, en conscience, et avec le sentiment du devoir accompli après près de 18 ans et trois mandats. Les derniers mois de ce mandat seront placés sous le signe de la continuité, de l'achèvement des chantiers en cours, et de la transmission sereine. Ce fut pour moi un honneur de servir notre commune et ses habitants. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui m'ont accompagné dans cette belle aventure humaine.

Je vous souhaite un très bel été. L'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition.

Stéphane LEDRU
Maire de Soultré

-PERMANENCES EN MAIRIE-

Pour faciliter vos démarches et vous accompagner au quotidien, plusieurs permanences sont organisées à la mairie de Soultré :

Assistance sociale

Présente chaque 2^{ème} mardi du mois, uniquement sur rendez-vous. Contact : 02 43 89 50 29.

Conseiller numérique

Accueille les habitants chaque vendredi matin, en fonction du calendrier affiché en mairie et sur l'application Intra-muros.

Maison France Services de Montfort

Propose une permanence les mardis matin, selon le calendrier affiché en mairie et sur Intra-muros.

Ces permanences sont là pour vous accompagner dans vos démarches administratives, numériques ou sociales. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour en savoir plus.

- BILAN BUDGET 2024-

Le budget communal se décompose en deux grandes sections : le fonctionnement (la vie quotidienne de la commune) et l'investissement (projets à long terme, travaux, équipements...).

Bilan synthétique



Fonctionnement – Solide équilibre

Dépenses : 477 310,97 €

Recettes : 558 422,17 €

▲ 81 111,20 €



Investissement – Poids des projets et des reports

Dépenses : 348 102,95 €

Recettes : 321 163,89 €

▼ -26 939,06 €



Reports 2023

Investissement : -147 605,47 €

Fonctionnement : +134 005,16 €

Résultats de clôture (fin d'année)

Fonctionnement +215 116,36 €

Investissement -174 544,53 €

✓ **Résultat global**
+ 40 571,83 €

La commune termine l'année avec un solde global positif, malgré un déficit en section d'investissement. C'est le signe d'une gestion prudente et équilibrée.

- TARIF DE L'EAU -

Évolution du tarif de l'eau et de l'assainissement à Soultré en 2025.

Afin d'assurer la pérennité et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal de Soultré a voté une réévaluation des tarifs, applicable à compter de l'année 2025.

Pourquoi cette revalorisation ?

- Le prix de l'eau à Soultré n'avait pas augmenté depuis 2008.
- Durant cette période, les coûts de fonctionnement (entretien des réseaux, traitements, travaux de mise aux normes) ont continué d'évoluer.
- Une mise à jour des tarifs était donc devenue nécessaire pour garantir un service de qualité et préparer les futurs investissements indispensables à la commune.

Nouveaux tarifs votés par le Conseil Municipal :

- Eau potable : 0,85 €/m³ (facturation sur la consommation réelle)
Abonnement annuel : 12 € par foyer
- Redevance d'assainissement (HT) : 0,85 €/m³ d'eau consommée

Ces montants ont été fixés conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le respect des compétences de la commune.

Cette mesure vise à concilier équilibre budgétaire et continuité du service public, tout en restant dans des niveaux tarifaires modérés et transparents pour les habitants.

- ESPACE NATUREL DES SITTELLES -

L'ENS des Sittelles est un véritable joyau pour les amateurs de nature et de photographie. Les visiteurs sont encouragés à apporter leurs appareils photo et leurs jumelles pour capturer la beauté sauvage et observer la faune et la flore locales. Des sentiers balisés permettent d'explorer les différents écosystèmes présents sur le site.

Un Site Facilement Accessible

L'Espace Naturel Sensible des Sittelles est facilement accessible en voiture ou à vélo. Pour ceux qui souhaitent prolonger leur expérience en plein air, le parc des Sittelles, géré par la Communauté de communes, se trouve à proximité immédiate et offre une multitude d'activités pour tous les âges :

- Aires de pique-nique : Parfaites pour un déjeuner en plein air en famille ou entre amis. Des tables et des bancs sont mis à disposition pour votre confort.
- Espaces pour enfants : Aires de jeux sécurisées où les plus jeunes pourront s'amuser et se dépenser.
- Départs de randonnées : Divers parcours pour les amateurs de marche et de nature.
- City stade : Un espace sportif pour pratiquer diverses activités.



- DEPART/REMPLACEMENT-

DEPART EN RETRAITE DE STEPHANE LEBARBIER

Après 28 années passées au service de la commune, Stéphane Lebarbier, un agent technique particulièrement apprécié prend une retraite bien méritée.

Discret, rigoureux et toujours disponible, il a œuvré sans relâche à l'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Au fil des années, il a su faire preuve d'un engagement exemplaire, incarnant avec naturel la « force tranquille » : une écoute attentive, une présence constante, et une façon bien à lui de faire avancer les choses avec sérénité.

Pour souligner ce départ, la commune lui a offert un moment de détente ainsi qu'un clin d'œil original sous forme de « tour du monde »... gustatif ! Une manière simple et chaleureuse de lui dire merci pour toutes ces années de dévouement.

Toute l'équipe municipale, ses collègues et les habitants lui souhaitent une retraite heureuse, remplie de nouvelles aventures et de plaisirs simples.



ARRIVEE DE JULIEN GUET

Vous l'avez peut-être déjà aperçu dans les rues de Soultré ou au volant des véhicules communaux : Julien Guet a officiellement rejoint les services municipaux le 5 mai dernier, succédant à Stéphane Lebarbier.

Originaire de Saint-Michel-de-Chavaignes, Julien est marié et père de deux enfants.

Fort d'un parcours professionnel riche, il souhaite aujourd'hui s'investir pleinement pour le bien-être des habitants de Soultré.

Sa formation en charpente et construction bois, allée à un BTS en dessin industriel, lui permettra de prendre part activement à l'entretien des bâtiments municipaux.

Il a également acquis une belle expérience dans le domaine des installations solaires, une compétence qui pourra être un atout pour des projets au sein de la commune.

Dans ses missions quotidiennes, Julien pourra compter sur la collaboration précieuse de Paul Fossé, déjà bien connu des Soultréens, pour garantir la continuité et la qualité des travaux effectués.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions au service de notre collectivité



-GENERATION MOUVEMENT-



M. Papin Gilbert et Mme Braie Jacqueline

L'année 2025 a débuté sous le signe de la convivialité avec notre assemblée générale, où nous étions nombreux à répondre présents. Monsieur Jean Levillain et son bureau ont retracé les moments forts de l'année 2024 : le concours de belote et de boules, le repas de la fête des mères durant lequel nos doyens, Mme Jacqueline Braie et M. Gilbert Papin, ont été chaleureusement mis à l'honneur, la reprise d'activité, ainsi que l'incontournable repas de Noël.

Nous nous retrouvons également un mardi sur deux à la salle pour partager des jeux de société dans la bonne humeur.



Reprise des activités

Repas de Noël



Composition du bureau :

- Président : M. Jean Levillain
- Vice-président : M. Joël Bureau
- Secrétaire : Mme Michèle Bureau
- Adjointe : Mme Françoise Halopé
- Trésorière : Mme Claudine Legay
- Adjointe : Mme Michèle Bureau
- Responsable voyage : Mme Yvonne Choplin
- Membres actifs : M. Gilbert Papin, Mme Marie-Claude Letessier, M. Claude Halopé, M. et Mme André et Eliane Bouttier, Mme Fabienne Oger



Et si vous nous rejoigniez ? Ne restez pas seul(e) ! Notre association est un lieu de partage, de rires et de rencontres. Pour toute information, contactez M. Jean Levillain



- DECHETERIES -

- Période jaune (15 juin au 15 septembre)
- Horiares Hiver (à partir du 15 septembre)

 Thorigné-sur-Dué		Horaires Été
Mercredi	Mercredi	9 h00 – 12 h00 14 h00 – 17 h00
9 h00 – 12 h00 14 h00 – 17 h0	9 h00 – 14 h00 14 h00 – 17 h0	Horaires Hiver 9 h00 – 12 h00

 Saint-Mars-la-Brière		Mardi
Marteg, Firs.	9 h00 – 12 h00	9 h00 – 12 h00 14 h00 – 16 h30
Samedi	14 h00 – 17 h0	Samedi Hiver 9 h00 – 16 h30
Samedi	9 h00 – 12 h00	

 Lombron		Lundi	Jeudi
Lundi	9 h00 – 12 h00	9 h00 – 12 h00	9 h00 – 12 h00
Jeudi	14 h00 – 17 h0	14 h00 – 16 h30	
Samedi	9 h00 – 12 h00	Samedi Hiver	

Le SYVALORM a réorganisé ses horaires depuis le 16 juin 2025 :



- BACS DE VETEMENTS -

Le SYVALORM informe les habitants de Soultré de l'arrêt temporaire de la collecte des textiles usagés sur l'ensemble du territoire. Cette décision fait suite aux difficultés rencontrées par la société ECO TEXTILE, prestataire chargé de la collecte, qui suspend ses activités à l'échelle nationale.

Pourquoi cet arrêt ?

- Les filières de recyclage sont saturées : trop de vêtements usés à faible valeur ajoutée, souvent issus de la fast fashion.
- Les centres de tri ne trouvent plus de débouchés viables pour ces textiles.

L'éco-organisme Re-Fashion est tenu de collecter tout apport, même non réemployable, ce qui alourdit la charge du secteur.

Conséquences locales

- À compter du 7 avril 2025, tous les conteneurs textiles seront condamnés : les ouvertures seront fermées par film plastique et des affiches informatives y seront apposées.
- Il est strictement interdit de déposer des sacs de vêtements à côté des bornes. Cela constitue un dépôt sauvage, passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 €.

Et en attendant ?

- Les habitants sont invités à conserver temporairement leurs textiles usés.
- Des solutions alternatives existent : réparer, réutiliser, donner, vendre ou même recycler soi-même via des activités créatives comme le "rag rug" (tapis tissé à partir de vieux tissus).

Le SYVALORM reste mobilisé en lien avec les pouvoirs publics pour trouver des solutions durables et permettre une reprise des collectes dès que possible.

- SUBVENTION BROYEUR OU TONDEUSE MULCHING -

Dans son Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA), le SYVALORM a engagé une action pour sensibiliser les habitants sur la réduction des déchets verts à la source : le syndicat encourage la valorisation des végétaux à domicile pour limiter leurs dépôts en déchèteries et sur les plateformes. Afin d'accompagner, et faciliter, l'accès à des pratiques d'entretien du jardin vertueuses et responsables, le SYVALORM a ouvert de nouvelles subventions à l'attention des foyers du territoire. Les « dispositifs d'aides financières » :



NOUVEAU !
SUBVENTIONS POUR RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS



Pour l'achat ou location d'un broyeur



Pour l'achat d'un kit mulching ou tondeuse mulching

▪ **Le broyage Pour développer la pratique du broyage chez soi, le syndicat propose 2 solutions :**

- Une aide financière à hauteur de 50% de la facture acquittée de l'achat d'un broyeur chez un professionnel, limitée à 45€ par foyer tous les 10 ans.
- Une aide financière à hauteur de 50% de la facture acquittée de la location d'un broyeur chez un professionnel, limitée à 45€ par foyer et par an.
- Dispositif d'aide financière au broyage disponible au téléchargement sur : www.syvalorm.fr « prévention – subvention ».

▪ **Le mulching Le mulching permet de valoriser la tonte directement sur place.** Il est possible d'acquérir une tondeuse mulching ou une tondeuse avec un bac de ramassage mais disposant de l'option mulching. Si le foyer dispose déjà d'une tondeuse, il est possible d'ajouter un kit-mulching sur d'anciennes tondeuses. Pour encourager cette pratique le syndicat propose :

- Une aide financière à hauteur de 50% de la facture acquittée de l'achat d'un un kit-mulching ou d'une tondeuse mulching chez un professionnel, limitée à 30€ une seule fois par foyer.
- Dispositif d'aide financière au mulching disponible au téléchargement sur : www.syvalorm.fr « prévention – subvention ».

Le SYVALORM reste mobilisé en lien avec les pouvoirs publics pour trouver des solutions durables et permettre une reprise des collectes dès que possible.

- ANNUAIRE DES ENTREPRISES DU GESNOIS BILURIEN -

Le club des entreprises du Gesnois Bilurien a réalisé un travail remarquable avec la mise en place d'un annuaire relatif aux entreprises du Gesnois Bilurien.

Il est en cours de finition mais vous pouvez déjà le consulter sur ce site <https://annuaire-gesnois-bilurien.com/>



- MUTUELLE COMMUNALE -

À l'initiative de Quentin Sangleboeuf, un jeune habitant de Soultré, une réunion d'information sera organisée, le 1er septembre à 17h, à la salle des fêtes de Soultré, autour d'un dispositif de mutuelle communale solidaire.

Cette rencontre, animée par Quentin Sangleboeuf via Proximité Courtage, spécialiste des complémentaires santé, n'est pas portée par la municipalité, mais s'inscrit pleinement dans une démarche d'information citoyenne au bénéfice des habitants du territoire.

Un dispositif solidaire pour mieux se couvrir Proximité Courtage présentera une offre de mutuelle collective, solidaire et accessible, sans condition de ressources ni questionnaire de santé. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins, en particulier pour ceux qui ne disposent pas d'une couverture optimale.

Un engagement qui se renforce localement. Rappelons que la commune de Soultré avait déjà signé, il y a deux ans, une convention avec AXA, sur des bases similaires de mutuelle communale solidaire. Cette nouvelle démarche vient proposer une alternative complémentaire à celles et ceux qui le souhaitent.